

RES RETRAITE



DEMANDE D'ADHÉSION

RES RETRAITE

Plan d'épargne retraite sous forme de contrat d'assurance vie de groupe souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite

Cadre réservé à la MACSF

Conseiller Agence

Signature du Conseiller

Adhérent/Assuré

(Âge limite à l'adhésion 70 ans / résidence fiscale exclusivement en France métropolitaine ou Départements et Régions d'Outre-Mer)

☐ M. ☐ Mme
N° d'adhérent :

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms : Tél. mobile : Adresse e-mail :Statut : ☐ Libéral ☐ Salarié ☐ Mixte
☐ PU-PH / MCU-PH* rattaché au CHU de :

☐ J'accepte de recevoir par mail ou SMS les actions promotionnelles du groupe MACSF.

Lien avec un membre des professions de santé : Conjoint / Enfant / Autres, à préciser.....

* Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers / Maîtres de conférence des universités - Praticiens hospitaliers

Durée de la phase d'épargne

La durée de la phase d'épargne dépend de la date de liquidation de la retraite.

Cotisations

• COTISATION INITIALE/COTISATION

COMPLÉMENTAIRE AU TRANSFERT : € (minimum 200 € ou 30 € si vous mettez en place une convention d'abonnement) dont 10 € de frais d'adhésion unique à l'association AMAP (ces frais ne sont pas à acquitter si vous êtes déjà Adhérent à l'AMAP). La cotisation complémentaire simultanée au transfert nette de frais sur cotisation, sera investie dans les mêmes conditions et sur les mêmes supports que l'épargne retraite constituée transférée. Cette dernière correspond à la valeur de transfert de l'ancien contrat de retraite ou du plan d'épargne retraite d'origine au jour de la réception de la demande de transfert au siège de la MACSF épargne retraite.

Fiscalité à l'entrée :

FISCALITÉ À L'ENTRÉE	RÉPARTITION DE MA COTISATION INITIALE
Déductible du revenu imposable	%
Non déductible	%
Total	100 %

Pour les professions libérales : ☐ Déductibilité "Madelin" / article 154 bis du CGI (formulaire 2035)
☐ Déductibilité "PERP" / article 163 quater des CGI (formulaire 2042)

Un seul choix possible, par défaut option déductibilité "Madelin".

Pour les cotisations suivantes ces choix s'appliqueront par défaut sauf demande spécifique de votre part.

Mode de règlement :

- ☐ Par chèque*, vous devez l'établir à l'ordre de la MACSF épargne retraite
☐ Par prélèvement automatique, joignez le mandat de prélèvement SEPA complété, daté et signé, et un relevé d'identité bancaire (IBAN de banque française) à votre nom ou compte joint

* Déductibilité Madelin : si le chèque est au nom d'une société, il est nécessaire de fournir un document attestant de la prise en charge des cotisations par la société (attestation de l'expert-comptable ou copie des statuts de la société ou copie d'un procès-verbal d'assemblée générale de la société).

• Je certifie sur l'honneur que l'origine des fonds versés correspond à l'une des opérations suivantes, et joins la copie des pièces justificatives correspondantes ou les dépose sur mon espace personnel sur macsf.fr :

- ☐ Réinvestissement Comptes d'épargne réglementés / Compte courant (copie de l'avis d'opéré ou de l'extrait de compte)
☐ Réinvestissement autres Placements Financiers (copie de l'avis d'opéré ou de l'extrait de compte)
☐ Réinvestissement Immobilier (copie acte notarié de vente)
☐ Réinvestissement Donation / Succession (copie de l'acte de donation ou de l'attestation notariale de succession)
☐ Autres (toutes copies de documents justifiant de l'origine des fonds)

A noter : Conformément aux articles L561-6 et R561-12-1 du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, cette information est obligatoire pour la prise en compte de l'opération.

A tout moment nous pouvons être amenés à demander toutes pièces justificatives complémentaires à l'origine des fonds.

• **CONVENTION D'ABONNEMENT** : ☐ Oui ☐ Non

Montant de chaque prélèvement : € (minimum de 30 € par prélèvement)

Périodicité des prélèvements : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle

Vous pouvez changer le montant et la périodicité à tout moment.

Si vous choisissez la convention d'abonnement, joignez le mandat de prélèvement SEPA complété, daté et signé, et un relevé d'identité bancaire (IBAN de banque française) à votre nom ou compte joint.

Affectation des cotisations :

Pendant le délai légal de renonciation de 30 jours, la cotisation nette de frais sur cotisations est investie en totalité sur le fonds en euros RES Fonds de Pension. Au soir du 3^{ème} jour ouvré suivant le terme de ce délai, la cotisation est investie sur les différents supports en fonction du profil choisi par l'Adhérent/Assuré.

Profil de gestion

• **CHOIX DU PROFIL DE GESTION** (cochez le profil retenu)

Profils à horizon : ☐ **PROFIL DÉTENTE** ☐ **PROFIL HARMONIE** ☐ **PROFIL TONUS**

En cas de mise en place d'une convention d'abonnement, les prélèvements automatiques suivront la répartition du profil de gestion choisi.

☐ **PROFIL LIBRE** : (complétez en pourcentage entier pour le seul profil libre)

RÉPARTITION DE LA COTISATION / DE L'ÉPARGNE TRANSFÉRÉE Les cotisations libres suivantes suivront cette répartition, sauf demande spécifique de votre part.	NOM DU SUPPORT	RÉPARTITION DES COTISATIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ABONNEMENT
%	Fonds en euros RES Fonds de Pension	%
%	Carmignac Patrimoine A	%
%	DWS Concept Kaldemorgen	%
%	Eurose	%
%	JPM Global Income A	%
%	Lazard Convertible Global	%
%	Médi Convertibles Responsable	%
%	DWS Top Dividende	%
%	Pictet Global Megatrend Selection	%
%	Candriam Equities L Biotechnology	%
%	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	%
%	Insertion Emplois Dynamique	%
%	Médi Immobilier	%
%	Schroder Global Energy Transition	%
%	Sycomore Sélection Responsable	%
%	JPM US Select Equity Plus	%
%	Médi Actions	%
%	Médi Emergents	%
%	OFI Precious Metals	%
Maximum 30% sur ce support %	Tikehau Financement Entreprises	Non disponible
%	Médi Monétaire	%
%		%
%		%
%		%
Si le total diffère de 100%, l'adhésion ne sera pas enregistrée.		À défaut ou si le total diffère de 100 %, la répartition de la cotisation initiale s'appliquera.

IMPORTANT : Au titre des garanties exprimées en unités de compte (UC), les montants investis sur les supports ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il existe un risque de perte en capital sur ces supports.

RENONCIATION

L'Adhérent/Assuré peut renoncer à son adhésion pendant un délai de trente jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que son adhésion est conclue. Cette renonciation est effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à l'adresse suivante : MACSF épargne retraite - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 60300 - 92919 LA DEFENSE Cedex selon le modèle suivant :

« Monsieur le Directeur, je soussigné(e) domicilié(e), prie la MACSF épargne retraite de bien vouloir considérer qu'à dater de ce jour, je désire renoncer à mon adhésion RES Retraite n° contractée auprès de votre société. Vous voudrez bien en conséquence, effectuer dans le délai requis la restitution de l'intégralité des sommes versées.

Fait à, le Signature. »

La renonciation met fin à l'adhésion et entraîne l'annulation de toutes les garanties.

Protection des données personnelles

MACSF traite vos données personnelles nécessaires à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance et des services souscrits ainsi que pour notre activité de prospection commerciale à laquelle vous avez consentie, le cas échéant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement de vos données personnelles. Vous avez également la possibilité d'obtenir la portabilité de vos données dans certains cas, d'adresser des directives concernant le sort de vos données post-mortem et/ou concernant la prospection commerciale, de retirer votre consentement à tout moment. En cas de manquement, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courrier à DPO MACSF, 10 cours du triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919 La Défense Cedex ou envoyer un email à l'adresse suivante : dpo@macsf.fr

Pour en savoir plus, consultez la Charte : <https://www.macsf.fr/Donnees-personnelles>

Signature de l'Adhérent/Assuré obligatoire pour enregistrer votre demande d'adhésion

et/ou de ses représentants légaux si l'Adhérent/Assuré est majeur sous tutelle* ou sous curatelle*.

Fait à
le
en deux exemplaires.

Signature de l'Adhérent/Assuré et/ou de ses représentants légaux

* Porter la mention "représentants légaux" en indiquant les noms et prénoms de ces derniers suivis de leur signature.

Pièces justificatives à fournir :

- Majeur : copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (ex : recto/verso de la carte nationale d'identité, les 2 pages avec photo et signature du passeport) ;
- Majeur PPE : copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (ex : recto/verso de la carte nationale d'identité, les 2 pages avec photo et signature du passeport) + copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois + copie du dernier avis d'imposition fiscale sur les revenus (tous les volets) ;
- Sous curatelle : copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (ex : recto/verso de la carte nationale d'identité, les 2 pages avec photo et signature du passeport) de la personne sous curatelle ET du curateur + copie du jugement de mise sous curatelle ;
- Sous tutelle : copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (ex : recto/verso de la carte nationale d'identité, les 2 pages avec photo et signature du passeport) de la personne sous tutelle ET du tuteur + copie du jugement autorisant l'ouverture d'un contrat d'assurance vie.

macsf.fr

MACSF épargne retraite | Société Anonyme d'Assurances sur la Vie régie par le Code des assurances, au capital social de 58 737 408 €, entièrement libéré, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 071 095
Siège Social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX

Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 60300, 92919 LA DEFENSE CEDEX | France

AMAP | Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance | 11 rue Brunel | 75017 PARIS

Autorité chargée du contrôle : **Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR)** | 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 09



DEMANDE D'ADHÉSION

RES RETRAITE

Plan d'épargne retraite sous forme de contrat d'assurance vie de groupe souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite

Cadre réservé à la MACSF

Conseiller

Agence

Signature du Conseiller

Adhérent/Assuré

(Âge limite à l'adhésion 70 ans / résidence fiscale exclusivement en France métropolitaine ou Départements et Régions d'Outre-Mer)

☐ M. ☐ Mme

N° d'adhérent :

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

Tél. mobile : Adresse e-mail :

Statut : ☐ Libéral ☐ Salarié ☐ Mixte

☐ PU-PH / MCU-PH* rattaché au CHU de :

☐ J'accepte de recevoir par mail ou SMS les actions promotionnelles du groupe MACSF.

Lien avec un membre des professions de santé : Conjoint / Enfant / Autres, à préciser

* Professeurs des universités - Praticiens hospitaliers / Maîtres de conférence des universités - Praticiens hospitaliers

Durée de la phase d'épargne

La durée de la phase d'épargne dépend de la date de liquidation de la retraite.

Cotisations

• COTISATION INITIALE/COTISATION COMPLÉMENTAIRE AU TRANSFERT : € (minimum 200 € ou 30 € si vous mettez en place une convention d'abonnement) dont 10 € de frais d'adhésion unique à l'association AMAP (ces frais ne sont pas à acquitter si vous êtes déjà Adhérent à l'AMAP). La cotisation complémentaire simultanée au transfert nette de frais sur cotisation, sera investie dans les mêmes conditions et sur les mêmes supports que l'épargne retraite constituée transférée. Cette dernière correspond à la valeur de transfert de l'ancien contrat de retraite ou du plan d'épargne retraite d'origine au jour de la réception de la demande de transfert au siège de la MACSF épargne retraite.

Fiscalité à l'entrée :

FISCALITÉ À L'ENTRÉE	RÉPARTITION DE MA COTISATION INITIALE
Déductible du revenu imposable	%
Non déductible	%
Total	100 %

Pour les professions libérales : ☐ Déductibilité "Madelin" / article 154 bis du CGI (formulaire 2035)
☐ Déductibilité "PERP" / article 163 quater des CGI (formulaire 2042)

Un seul choix possible, par défaut option déductibilité "Madelin".

Pour les cotisations suivantes ces choix s'appliqueront par défaut sauf demande spécifique de votre part.

Mode de règlement :

☐ Par chèque*, vous devez l'établir à l'ordre de la MACSF épargne retraite

☐ Par prélèvement automatique, joignez le mandat de prélèvement SEPA complété, daté et signé, et un relevé d'identité bancaire (IBAN de banque française) à votre nom ou compte joint

* Déductibilité Madelin : si le chèque est au nom d'une société, il est nécessaire de fournir un document attestant de la prise en charge des cotisations par la société (attestation de l'expert-comptable ou copie des statuts de la société ou copie d'un procès-verbal d'assemblée générale de la société).

• Je certifie sur l'honneur que l'origine des fonds versés correspond à l'une des opérations suivantes, et joins la copie des pièces justificatives correspondantes ou les dépose sur mon espace personnel sur macsf.fr :

☐ Réinvestissement Comptes d'épargne réglementés / Compte courant (copie de l'avis d'opéré ou de l'extrait de compte)

☐ Réinvestissement autres Placements Financiers (copie de l'avis d'opéré ou de l'extrait de compte)

☐ Réinvestissement Immobilier (copie acte notarié de vente)

☐ Réinvestissement Donation / Succession (copie de l'acte de donation ou de l'attestation notariale de succession)

☐ Autres (toutes copies de documents justifiant de l'origine des fonds)

A noter : Conformément aux articles L561-6 et R561-12-1 du Code monétaire et financier, en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, cette information est obligatoire pour la prise en compte de l'opération.

A tout moment nous pouvons être amenés à demander toutes pièces justificatives complémentaires à l'origine des fonds.

Demande d'adhésion 1/5

• **CONVENTION D'ABONNEMENT** : ☐ Oui ☐ Non
 Montant de chaque prélèvement : € (minimum de 30 € par prélèvement)
 Périodicité des prélèvements : ☐ Mensuelle ☐ Trimestrielle ☐ Semestrielle

Vous pouvez changer le montant et la périodicité à tout moment.
 Si vous choisissez la convention d'abonnement, joignez le mandat de prélèvement SEPA complété, daté et signé, et un relevé d'identité bancaire (IBAN de banque française) à votre nom ou compte joint.

Affectation des cotisations :

Pendant le délai légal de renonciation de 30 jours, la cotisation nette de frais sur cotisations est investie en totalité sur le fonds en euros RES Fonds de Pension. Au soir du 3^{ème} jour ouvré suivant le terme de ce délai, la cotisation est investie sur les différents supports en fonction du profil choisi par l'Adhérent/Assuré.

Profil de gestion

• **CHOIX DU PROFIL DE GESTION** (cochez le profil retenu)
 Profils à horizon : ☐ **PROFIL DÉTENTE** ☐ **PROFIL HARMONIE** ☐ **PROFIL TONUS**
 En cas de mise en place d'une convention d'abonnement, les prélèvements automatiques suivront la répartition du profil de gestion choisi.
☐ **PROFIL LIBRE** : (complétez en pourcentage entier pour le seul profil libre)

RÉPARTITION DE LA COTISATION / DE L'ÉPARGNE TRANSFÉRÉE Les cotisations libres suivantes suivront cette répartition, sauf demande spécifique de votre part.	NOM DU SUPPORT	RÉPARTITION DES COTISATIONS DANS LE CADRE DE LA CONVENTION D'ABONNEMENT
%	Fonds en euros RES Fonds de Pension	%
%	Carmignac Patrimoine A	%
%	DWS Concept Kaldemorgen	%
%	Eurose	%
%	JPM Global Income A	%
%	Lazard Convertible Global	%
%	Médi Convertibles Responsable	%
%	DWS Top Dividende	%
%	Pictet Global Megatrend Selection	%
%	Candriam Equities L Biotechnology	%
%	Echiquier Agenor SRI Mid Cap Europe	%
%	Insertion Emplois Dynamique	%
%	Médi Immobilier	%
%	Schroder Global Energy Transition	%
%	Sycomore Sélection Responsable	%
%	JPM US Select Equity Plus	%
%	Médi Actions	%
%	Médi Emergents	%
%	OFI Precious Metals	%
Maximum 30% sur ce support %	Tikehau Financement Entreprises	Non disponible
%	Médi Monétaire	%
%		%
%		%
%		%
Si le total diffère de 100%, l'adhésion ne sera pas enregistrée.		À défaut ou si le total diffère de 100 %, la répartition de la cotisation initiale s'appliquera.

IMPORTANT : Au titre des garanties exprimées en unités de compte (UC), les montants investis sur les supports ne sont pas garantis mais sont sujets à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers. Il existe un risque de perte en capital sur ces supports.

RENONCIATION

L'Adhérent/Assuré peut renoncer à son adhésion pendant un délai de trente jours calendaires révolus à compter du moment où il est informé que son adhésion est conclue. Cette renonciation est effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception, envoyée à l'adresse suivante : MACSF épargne retraite - 10 cours du Triangle de l'Arche - TSA 60300 - 92919 LA DEFENSE Cedex selon le modèle suivant :

« Monsieur le Directeur, je soussigné(e) domicilié(e), prie la MACSF épargne retraite de bien vouloir considérer qu'à dater de ce jour, je désire renoncer à mon adhésion RES Retraite n° contractée auprès de votre société. Vous voudrez bien en conséquence, effectuer dans le délai requis la restitution de l'intégralité des sommes versées.

Fait à, le Signature. »

La renonciation met fin à l'adhésion et entraîne l'annulation de toutes les garanties.

Protection des données personnelles

MACSF traite vos données personnelles nécessaires à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance et des services souscrits ainsi que pour notre activité de prospection commerciale à laquelle vous avez consentie, le cas échéant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement de vos données personnelles. Vous avez également la possibilité d'obtenir la portabilité de vos données dans certains cas, d'adresser des directives concernant le sort de vos données post-mortem et/ou concernant la prospection commerciale, de retirer votre consentement à tout moment. En cas de manquement, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL.

Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courrier à DPO MACSF, 10 cours du triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919 La Défense Cedex ou envoyer un email à l'adresse suivante : dpo@macsf.fr

Pour en savoir plus, consultez la Charte : <https://www.macsf.fr/Donnees-personnelles>

Signature de l'Adhérent/Assuré obligatoire pour enregistrer votre demande d'adhésion

et/ou de ses représentants légaux si l'Adhérent/Assuré est majeur sous tutelle* ou sous curatelle*.

Fait à
le
en deux exemplaires.

Signature de l'Adhérent/Assuré et/ou de ses représentants légaux

* Porter la mention "représentants légaux" en indiquant les noms et prénoms de ces derniers suivis de leur signature.

Pièces justificatives à fournir :

- Majeur : copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (ex : recto/verso de la carte nationale d'identité, les 2 pages avec photo et signature du passeport) ;
- Majeur PPE : copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (ex : recto/verso de la carte nationale d'identité, les 2 pages avec photo et signature du passeport) + copie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois + copie du dernier avis d'imposition fiscale sur les revenus (tous les volets) ;
- Sous curatelle : copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (ex : recto/verso de la carte nationale d'identité, les 2 pages avec photo et signature du passeport) de la personne sous curatelle ET du curateur + copie du jugement de mise sous curatelle ;
- Sous tutelle : copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité (ex : recto/verso de la carte nationale d'identité, les 2 pages avec photo et signature du passeport) de la personne sous tutelle ET du tuteur + copie du jugement de mise sous tutelle + copie du jugement autorisant l'ouverture d'un contrat d'assurance vie.

macsf.fr

MACSF épargne retraite | Société Anonyme d'Assurances sur la Vie régie par le Code des assurances, au capital social de 58 737 408 €, entièrement libéré, enregistrée au RCS de Nanterre sous le numéro 403 071 095
Siège Social : cours du Triangle, 10 rue de Valmy, 92800 PUTEAUX

Adresse postale : 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 60300, 92919 LA DEFENSE CEDEX | France

AMAP | Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance | 11 rue Brunel | 75017 PARIS

Autorité chargée du contrôle : Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) | 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 PARIS Cedex 09



Avenant aux contrats RES MULTISUPPORT⁽¹⁾ / RES RETRAITE⁽²⁾
Conditions d'investissements spécifiques sur le support en unités de compte
Objectif 2030 Edmond de Rothschild (Part A – ISIN FR001400K6M3)

Référence de l'adhésion : N° de sociétaire : | | | | | | | | N° de contrat : | | | | | N° d'ordre : | | | | |

☐ M. ☐ Mme

Nom de naissance : Nom d'usage :

Prénoms :

Dans le cadre du contrat d'assurance vie RES MULTISUPPORT ou RES RETRAITE (« Contrat »), l'Adhérent/Assuré a la possibilité d'investir sur le support en unités de compte **Objectif 2030 Edmond de Rothschild** (« Support »). L'attention de l'Adhérent/Assuré est attirée sur le fait qu'il n'est pas recommandé d'investir l'intégralité de son épargne sur le Support.

Par dérogation aux dispositions des Conditions Générales et des Notices d'Information des contrats RES MULTISUPPORT et RES RETRAITE, les conditions d'investissements spécifiques sur le Support sont définies ci-après. Hors ces règles spécifiques, l'ensemble des dispositions des Conditions Générales et des Notices d'Information sont applicables.

I – Caractéristiques principales et conditions d'investissements spécifiques

Je reconnais avoir été informé que :

- Le Support **Objectif 2030 Edmond de Rothschild** est un OPCVM (Organisme de Placement Collectif en Valeurs Mobilières) constitué sous forme d'un FCP (Fonds Commun de Placement) de droit français investi principalement dans des obligations d'entreprises et des titres de créance, émis par la société de gestion Edmond de Rothschild Asset Management.
- **Le Support est un placement à échéance qu'il est recommandé de détenir jusqu'à la date d'échéance du 31/12/2030.** Pour investir sur le Support, il est recommandé que le terme de votre Contrat soit fixé au-delà du 31/12/2030.
- **Les investissements peuvent être réalisés sur le Support pendant une période limitée qui débute le 18/09/2023 et qui se termine le 19/01/2024 au plus tard.** Toute demande d'investissement reçue après cette date pourra être refusée par l'Assureur. Les cotisations reçues à destination du Support seront alors investies sur un support en unités de compte du Contrat présentant un profil d'investissement à faible risque dont l'indicateur synthétique de risque est inférieur ou égal à 3 (SRI ≤ 3).
- **Le Support n'est pas éligible :**
 - aux prélèvements automatiques dans le cadre de la convention d'abonnement ;
 - aux rachats partiels programmés ;
 - aux rachats partiels proportionnels ;
 - aux opérations d'arbitrage par nouvelle répartition de l'épargne ;
 - à l'ensemble des options d'arbitrage du profil Libre (Arbitrage automatique annuel, Dynamisation des intérêts annuels du fonds en euros, Sécurisation des gains sur les unités de compte et Stop loss).
- En cas de rachat, les règlements par remise de titres ne sont pas autorisés sur le Support. Seul un règlement en numéraire est possible.
- **A l'issue de la période de détention minimum recommandée, les capitaux présents sur le Support Objectif 2030 Edmond de Rothschild seront arbitrés automatiquement et sans frais vers un support en unités de compte du Contrat présentant un profil d'investissement à faible risque dont l'indicateur synthétique de risque est inférieur ou égal à 3 (SRI ≤ 3).** L'Assureur se réserve la possibilité de proposer une solution d'investissement alternative conformément aux options prévues par le PROSPECTUS du Support.
- **Les gains ou pertes annoncés dans la documentation financière du Support s'entendent hors frais liés aux Contrats et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables.**
- Dans le cas où le Support serait amené à faire l'objet d'une mesure de restriction telle que prévue par la réglementation, les opérations sur le Support pourront être refusées par l'Assureur.
- **L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur. La valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais sujette à des fluctuations à la hausse et à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.**

II. Avertissements

➤ Risques liés à l'investissement sur le Support

- L'investissement sur le Support constitue un placement risqué. L'attention de l'Adhérent/Assuré est attirée sur le fait que **tout investissement sur le Support ne comporte aucune garantie en capital ni en cours de vie du Contrat ni à l'échéance, et qu'il peut perdre la totalité de son investissement. Il existe un risque de perte en capital même si les Adhérents/Assurés conservent leurs investissements pendant la durée de placement recommandée.**
- **La valeur du Support est soumise aux variations des marchés financiers à la hausse ou à la baisse et est exposée à des risques spécifiques dont notamment le risque de taux et le risque de crédit (défaut) :**
 - **Risque de taux :** risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt. Le risque de taux se traduit par une baisse éventuelle de la valeur du titre et donc de la valeur liquidative du support en cas de variation de la courbe des taux.
 - **Risque de crédit :** risque que l'émetteur de titres obligataires ou monétaires ne puisse pas faire face à ses engagements ou que sa qualité de signature soit dégradée. Il peut aussi résulter d'un défaut de remboursement à l'échéance d'un émetteur.
- **L'ensemble des informations relatives au Support et aux risques inhérents, est indiqué dans la documentation financière du Support, constituée notamment du Prospectus simplifié et du Document d'Informations Clés (DIC) du Support, disponible sur le site www.edmond-de-rothschild.com/fr/asset-management.funds.**

➤ Conséquences d'un désinvestissement avant l'échéance

Le Support est construit dans la perspective d'une détention jusqu'à une date d'échéance. En cas de cession du Support avant l'échéance, quelles qu'en soient les causes (rachat partiel, rachat total, décès, arbitrage sortant, sortie en rente et/ou en capital ...), la valorisation du Support pourra présenter une décote importante.

III. Acceptation des conditions d'investissements spécifiques et signature

- Avant d'investir sur le Support, je reconnais avoir été informé et avoir obtenu des conseils adaptés, délivrés par mon conseiller, et avoir bien compris la nature du Support et les risques afférents, notamment les situations susceptibles d'entraîner une perte partielle ou totale du capital investi.
- **Je reconnais avoir reçu, pris connaissance et accepté les dispositions du présent Avenant et du Document d'Informations Clés (DIC) du Support.**
- Je reconnais avoir été informé que, sauf dérogations prévues par le présent Avenant, les dispositions des Conditions Générales et des Notices d'Informations de mon Contrat s'appliquent.
- Je reconnais avoir été clairement informé qu'en investissant sur des unités de compte, je prenais à ma charge le risque lié à la variation des cours de chacune de celles que j'avais souscrite.
- Je reconnais être informé que l'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leurs valeurs, celles-ci étant par nature sujettes à des fluctuations à la hausse ou à la baisse.

Le : Fait en 2 exemplaires originaux à :

**Signature de l'Adhérent/Assuré et/ou de ses représentants légaux
précédée de la mention manuscrite « Lu et Approuvé » :**

Protection des données personnelles :

MACSF traite vos données personnelles nécessaires à la passation, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance et des services souscrits ainsi que pour notre activité de prospection commerciale à laquelle vous avez consentie, le cas échéant. Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation et d'effacement de vos données personnelles. Vous avez également la possibilité d'obtenir la portabilité de vos données dans certains cas, d'adresser des directives concernant le sort de vos données post-mortem et/ou concernant la prospection commerciale, de retirer votre consentement à tout moment. En cas de manquement, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la CNIL. Pour exercer vos droits, vous pouvez adresser un courrier à DPO MACSF - 10 cours du Triangle de l'Arche, TSA 40100, 92919 La Défense Cedex ou envoyer un email à l'adresse suivante : dpo@macsf.fr. Pour en savoir plus, consultez la Charte : <https://www.macsfr.fr/Donnees-personnelles>.

(1) RES Multisupport est un contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative libellé en euros et en unités de compte souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite.

(2) RES Retraite est un plan d'épargne retraite sous la forme de contrat d'assurance vie de groupe à adhésion facultative, libellé en euros et en unités de compte, souscrit par l'Association Médicale d'Assistance et de Prévoyance (AMAP) auprès de la MACSF épargne retraite.